



Assemblée générale

20 décembre 2002

Français

Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 38 de l'ordre du jour

**La situation en Amérique centrale :
moyens d'établir une paix ferme et durable
et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix,
de liberté, de démocratie et de développement**

La situation en Amérique centrale

Rapport du Secrétaire général*

Additif

Résumé

Le présent additif rend compte de l'achèvement de la fonction de vérification des Nations Unies en El Salvador, que l'Organisation a exercée depuis la signature des accords de paix dans ce pays en janvier 1992. Il convient de saluer le Gouvernement, le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional et plus particulièrement tout le peuple salvadorien pour le sens de l'avenir et la détermination dont ils ont fait preuve en s'affranchissant des vestiges de la guerre pour construire une nouvelle société dans la paix. Leur indéfectible engagement et leur persévérance seront indispensables pour atteindre les quatre objectifs que les parties se sont fixés en 1990 (fin de la guerre, plein respect des droits de l'homme, démocratisation et réconciliation) et pour surmonter les problèmes à venir. Le présent additif recense certains de ces problèmes. L'Organisation des Nations Unies continuera à appuyer les efforts entrepris par El Salvador pour asseoir la société pleinement démocratique et équitable qu'il appelle de tous ses vœux.

* Le présent additif porte sur l'évolution de la situation entre octobre et décembre 2002 et ne pouvait donc être soumis plus tôt.



1. L'objet du présent additif est d'informer l'Assemblée générale des mesures prises par le Gouvernement salvadorien pour s'acquitter des engagements qu'il a pris d'assurer des prestations aux personnes handicapées du fait des combats et aux ayants droit des combattants des deux parties au conflit qui ont perdu la vie. Bien que le Fonds de protection des blessés et invalides de guerre ait été créé il y a quelques années, toutes les personnes qui pouvaient prétendre à ses prestations n'ont pas reçu les sommes dues en partie du fait des insuffisances et des restrictions inhérentes à la loi d'habilitation. Il convient de rappeler qu'à la suite de l'accord politique conclu sur la question avec les associations représentant les bénéficiaires du Fonds, le Gouvernement s'était engagé à rouvrir la liste des bénéficiaires potentiels afin d'y inclure des anciens combattants et des membres de famille remplissant les conditions requises qui n'y figuraient pas encore de sorte qu'ils commencent à percevoir l'indemnisation voulue. Comme il est indiqué dans le rapport principal, cette question était le dernier point devant faire l'objet d'une vérification par l'Organisation des Nations Unies.

2. Pour en assurer le suivi, le Secrétariat de l'Organisation, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a maintenu le contact avec le Gouvernement et le Frente Farabundo Marti para la Liberación Nacional (FMLN). L'une des préoccupations majeures a été d'assurer la durabilité du programme de sorte que les nouveaux bénéficiaires continuent au fil des ans de percevoir les prestations. En réponse à des questions posées par le Secrétariat, le Ministre des affaires étrangères d'El Salvador a rendu compte, en novembre 2002, des dispositions budgétaires et juridiques prises pour garantir la continuité du programme, notamment les crédits alloués et prévus par le Gouvernement au titre du Fonds de protection des blessés et invalides de guerre, conformément à l'accord politique. Le Ministre a également souligné que l'élargissement des prestations au titre du programme avait été inscrit dans la loi, ce qui garantissait la poursuite des versements.

3. Après avoir accusé du retard au départ, l'application de l'accord politique de décembre 2001 a connu, au cours de l'année écoulée, une certaine évolution positive du fait des mesures prises pour améliorer le fonctionnement du Fonds. Les nouveaux demandeurs ont déjà soumis leurs demandes, qui sont analysées et classées avec l'appui technique du PNUD ainsi que l'assistance et la contribution généreuses des gouvernements espagnol, mexicain et italien. La Banque interaméricaine de développement a également annoncé son intention de coopérer davantage à la réalisation des activités du Fonds. Malgré la complexité de la procédure visant à déterminer les prestations auxquelles ont droit les demandeurs, le processus va de l'avant et devrait tirer parti de la participation des associations représentant les blessés de guerre au Conseil d'administration du Fonds et au niveau des autres activités. L'établissement de la liste finale de bénéficiaires est bien avancée et devrait être menée à terme au début de 2003. Les prestations devraient commencer à être versées juste après.

4. En confirmant par écrit les mesures qu'il a prises pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des bénéficiaires à l'avenir, le Gouvernement s'est fermement engagé à assurer la durabilité du processus. Outre les autres dispositions prises pour améliorer le fonctionnement du Fonds, cette confirmation renforce l'accord politique de décembre 2001 et constitue un pas décisif dans la recherche de solutions aux besoins d'un secteur vulnérable de la population directement touché par le conflit armé. Les autorités nationales compétentes devront continuer à

manifester l'intérêt voulu pour renforcer la décision du Gouvernement d'assurer des prestations appropriées aux nouveaux demandeurs qui remplissent les conditions requises. La recherche de solutions efficaces à ce vestige douloureux de la guerre témoignera de l'attachement continu à la réconciliation, l'un des principaux objectifs des accords de paix.

5. Pendant les 11 années qui se sont écoulées depuis la signature de l'accord de paix, l'Organisation des Nations Unies a maintenu le contact avec le Gouvernement et le FMLN, suivi de près le processus de paix et établi des rapports périodiques sur les mesures prises pour en appliquer les diverses dispositions. À mesure que les nouvelles institutions et les pratiques démocratiques prenaient racine, l'ONU transférait graduellement sa fonction de vérification aux institutions nationales compétentes. Il va sans dire qu'aucune intervention internationale ne peut remplacer le rôle qui revient aux mécanismes et institutions nationaux. Il est maintenant temps que ces mécanismes – ainsi que les partis politiques et la société civile d'El Salvador – surveillent pleinement l'action de l'État et se prononcent sur les questions d'intérêt public comme c'est la pratique dans tous les pays démocratiques. Par conséquent, étant donné les progrès réalisés sur la question des blessés de guerre, la fonction de vérification que l'Organisation exerce depuis la signature de l'accord de paix est arrivé à son terme.

Les perspectives d'avenir

6. El Salvador en 2002 est un pays transformé. Il a enregistré d'énormes avancées en renonçant au conflit et en refusant la violence comme moyen de surmonter les divergences. Il a fait des progrès considérables sur la voie de la démocratisation. Le FMLN est pleinement intégré à la vie institutionnelle du pays. En sa qualité de principal parti de l'opposition, il détient une part considérable du pouvoir législatif et municipal. La liberté d'expression est largement pratiquée, la plupart des questions d'intérêt public donnant lieu à un débat animé. Les forces armées ont fait l'objet de réformes approfondies et, en tant qu'institution, se sont retirées de la scène politique. L'impunité n'est plus la politique des institutions d'État et celles qui ont été créées ou réformées en vertu des accords de paix sont devenues plus transparentes et plus fiables.

7. En outre, au fil des années qui ont suivi la signature des accords, El Salvador a connu une période marquée par un dynamisme considérable et la croissance économique. Malgré le ralentissement de l'activité au cours des cinq dernières années du fait de l'effet conjugué de facteurs extérieurs et de catastrophes naturelles qui ont assombri les perspectives d'une croissance plus forte, on peut dire que l'économie du pays est l'une des plus stables d'Amérique latine.

8. Les efforts pour instaurer une démocratie véritable, un régime de droit efficace et une société équitable et pour consolider la paix douloureusement acquise sont loin d'être achevés. El Salvador traverse une période de transition à risque vers l'intégration régionale et continentale, étant donné que ses institutions demeurent fragiles, que la culture politique laisse à désirer dans le pays et que celui-ci connaît de profondes disparités socioéconomiques. La scène politique est caractérisée par la polarisation, une méfiance profonde et l'affrontement verbal entre les protagonistes. Ces attitudes prennent souvent le pas sur la volonté d'engager un débat sérieux et constructif sur des propositions de fond pour relever les nombreux défis qui se

profilent à l'horizon. De manière générale, les autorités ne consultent ni la société ni les milieux politiques sur les décisions importantes à prendre et, lorsque des consultations se tiennent, leurs vues sont souvent passées sous silence.

9. Il en est résulté un amenuisement de la participation populaire au processus politique et de la loyauté envers les partis politiques. Ainsi, l'électorat semble de plus en plus désabusé face aux options politiques en vigueur, comme en témoigne le haut degré d'absentéisme lors des dernières élections, en 1999. Cette tendance pourrait même s'intensifier pendant les élections municipales et législatives prévues en mars 2003. La disposition tendant à rapprocher le bureau de vote de l'électeur, qui doit entrer en vigueur en 2004, ainsi que les autres réformes du système électoral convenues en 1995 pourraient contribuer à inverser la tendance.

10. Pour que tous les Salvadoriens tirent pleinement parti des avantages de l'état de droit et du plein exercice des droits de l'homme, les réformes juridiques et institutionnelles découlant des accords de paix devraient produire les fruits escomptés. C'est une gageure dans un pays qui, comme c'est souvent le cas dans les situations après les conflits, connaît une forte augmentation des crimes de droit commun. Le système judiciaire est souvent lent et nombreux sont les juges toujours susceptibles de succomber à l'influence politique. Le système de contrôle et d'évaluation des juges a toujours besoin d'une réforme décisive pour réduire les résultats médiocres ou insuffisants de l'appareil judiciaire et pour faire en sorte que les juges soient choisis sur la base de l'intégrité, de la compétence professionnelle et du mérite et qu'ils soient comptables de leurs actions. Il en est de même des bureaux de l'avocat général et du procureur général de la République, qui manquent généralement des ressources et des connaissances spécialisées nécessaires pour mener des enquêtes et conduire les procédures avec la célérité et la précision requises. Du fait de ces insuffisances, de nombreux crimes restent impunis et un grand nombre de Salvadoriens n'ont guère accès, en fait, si ce n'est juridiquement, à une procédure régulière. Il faudrait que des mesures décisives soient prises pour remédier à cette situation. Celles-ci s'imposent également pour satisfaire les demandes de la population qui, au sortir de la guerre, est de plus en plus consciente de ses droits et déterminée à les défendre.

11. La Police nationale civile, l'un des éléments clefs des accords de paix, renforce ses capacités après une période de détérioration. Comme suite à une évaluation approfondie de son personnel, jusqu'à 1 200 officiers et agents, tous grades confondus, reconnus coupables de corruption ou de participation à d'autres crimes ont été remerciés. Grâce à ces mesures drastiques, la Police nationale civile a partiellement retrouvé son prestige d'antan et la confiance que la population avait placée en elle après la signature des accords. La création de la Division des droits de l'homme au sein de la police est un pas décisif dans la bonne direction. Pour respecter complètement ces accords, les agents indécents de la Police nationale civile devraient pleinement rendre compte devant les autorités judiciaires civiles. C'est seulement de cette façon que l'institution pourra devenir un vrai agent de la loi et de l'ordre dans une société démocratique. Il incombe au Gouvernement, aux partis politiques et à la société civile, de par leurs positions respectives, d'encourager la professionnalisation continue des agents de police afin qu'ils méritent la confiance en tant que garant de la sécurité de toutes les couches de la population.

12. Le Bureau du médiateur (Procuraduría para la Defensa de los Derechos Humanos), qui a traversé une période d'inefficacité, recouvre maintenant le rôle qui lui revient en tant qu'avocat indépendant de la protection des droits des citoyens. Pour renforcer ses capacités, le médiateur nécessitera des ressources additionnelles. Il incombe à l'État de fournir au médiateur des ressources suffisantes, comparables aux allocations budgétaires des autres institutions essentielles du secteur de la justice, notamment les bureaux de l'Avocat général et du Procureur général de la République. Par ailleurs, toutes les institutions de l'État chargées de faire respecter la légalité et les droits de l'homme, dont le Bureau du médiateur, doivent sérieusement s'engager à coopérer et à respecter le rôle unique que joue chacune d'elles. L'état de droit s'en trouvera renforcé, ce qui permettrait au médiateur de jouer un rôle essentiel dans la consolidation des acquis de la paix et de la démocratisation.

13. L'un des problèmes les plus importants que El Salvador devra surmonter à l'avenir est la lutte contre l'exclusion économique et sociale généralisée. Après une période de croissance rapide qui a permis au pays de passer 10 échelons de l'indicateur du développement humain, l'activité économique s'est ralentie au cours des cinq dernières années et a gravement pâti des tremblements de terre de janvier et février 2001. El Salvador est largement tributaire des envois de fonds de l'extérieur, de loin sa principale source de revenus, les usines de montage en zone franche occupant la deuxième place, tandis que le secteur agricole atone, en particulier après l'effondrement actuel des prix du café, occupe la troisième place loin derrière. La population rurale, qui représente 40 % de la population totale, en subit gravement les effets. Selon l'indicateur du développement humain, l'inégalité des revenus dans le pays continue d'être parmi les plus prononcées du monde : le revenu des 20 % les plus riches de la population est 18 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres, alors que le rapport est de cinq dans la catégorie des pays à développement humain élevé. En outre, près de la moitié des habitants d'El Salvador a un revenu inférieur au minimum nécessaire pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

14. *Le Rapport sur le développement humain, 2001* du PNUD offre un canevas pour l'action nationale et la coopération internationale nécessaires à l'avenir. Il s'agit d'oeuvrer sur plusieurs fronts, notamment la mise en place d'institutions pour débattre et convenir des principales politiques de l'État sur la base d'une vision commune de l'avenir d'El Salvador; la réforme du système électoral, permettant notamment aux nombreux citoyens vivant à l'étranger de participer aux scrutins; l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté; la révision des stratégies visant à assurer la croissance; la conclusion d'un pacte sur la responsabilité fiscale; l'adoption de mesures pour renforcer les principaux marchés; et une participation plus active des citoyens et des médias au contrôle démocratique des politiques d'intérêt général.

15. El Salvador se trouve à la croisée des chemins. C'est le moment d'engager la réflexion. Tout en saluant le sens de l'avenir et le courage qui ont inspiré le Gouvernement salvadorien et le FMLN lorsqu'ils ont négocié et signé les accords de paix et, surtout, la valeur et l'endurance du peuple salvadorien, je les engage à trouver inspiration dans ce moment déterminant de leur histoire pour relever les défis d'aujourd'hui. Les accords de paix sont un canevas pour atteindre les objectifs de paix, de respect des droits de l'homme, de démocratisation et de réconciliation que les partis se sont fixés lorsqu'ils se sont engagés dans les négociations. Je les encourage à poursuivre dans cette voie. En retrouvant l'esprit de compréhension et

de consultation qui les animaient à ce moment crucial, ils pourront consolider les acquis de la paix, surmonter les nombreuses difficultés à venir et améliorer les conditions de vie pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

16. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude à la communauté internationale pour son attachement précieux et son appui au processus de paix en El Salvador. L'appui politique du Groupe d'amis – Colombie, Mexique, Espagne et Venezuela – a été des plus utile pendant les négociations. Pendant l'application des accords, le Groupe d'amis s'est joint aux États-Unis d'Amérique et continue d'apporter une contribution positive au processus.

17. Pendant l'application des accords, les Gouvernements d'Autriche, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de Finlande, de France, d'Italie, du Japon, du Mexique, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse ont apporté une coopération financière et technique indispensable. On ne peut que se féliciter de leur appui au processus et de la confiance qu'ils ont placée dans le système des Nations Unies.

18. L'Organisation des Nations Unies continuera à appuyer les objectifs de paix, de démocratisation et de primauté du droit dans ses projets et programmes, ainsi que dans ses rapports sur la situation en Amérique centrale, comme c'est le cas des autres pays d'Amérique centrale. Les problèmes que les Salvadoriens doivent surmonter pour construire une société équitable demeurent énormes. J'exhorte la communauté des donateurs à continuer à appuyer El Salvador dans ses efforts visant à éliminer la pauvreté et à consolider la démocratie. Une coopération internationale éclairée, fournie en collaboration avec les fonds et programmes des Nations Unies, demeure nécessaire et devrait constituer un élément important de l'appui aux initiatives nationales visant à construire une société juste et équitable et à la consolider.
